

**EVENEMENT EN INDRE ET LOIRE**

**INVITATION  
REUNION SYNDICALE  
FSU-SNUipp37**

# MAITRES DE NOTRE PROFESSION « LIBERTE PEDAGOGIQUE, J'ECRIS TON NOM ! »

**SAMEDI 29 JANVIER 2022  
à SAINT AVERTIN 9h**



Conférence de

**Philippe  
CHAMPY :**

« Liberté pédagogique,  
j'écris ton nom ! »

Philippe Champy est ancien ingénieur à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP, l'ancêtre de l'Institut français d'éducation) durant 15 ans et ancien éditeur (directeur de Retz) durant plus de 20 ans. Il a codirigé le *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation* (1994-2005), un ouvrage de référence, et publié à la rentrée 2019 un essai : *Vers une nouvelle guerre scolaire : quand les technocrates et les neuroscientifiques mettent la main sur l'Education nationale* (La Découverte).





# LE PARI DE L'AVENIR LE PARI DE L'INTELLIGENCE

## **FACE AUX REFORMES DU MINISTRE BLANQUER LA FSU-SNUipp PROPOSE UNE DEMARCHE PLURIELLE DE LA DEFENSE DES PERSONNELS AUX QUESTIONS DE METIER !**

La FSU-SNUipp est porteur d'un projet de transformation de la société et de l'école, elle interroge sans cesse ce dernier par des allers retours avec les enseignants des écoles.

La défense des personnels n'est jamais dissociée de l'analyse des leviers permettant la transformation de l'école pour une meilleure réussite des élèves, référence constante du syndicat.

Pour les personnels, l'exigence d'équité et la transparence sont sa marque de fabrique, le respect des règles une attitude revendicative constante. Le projet pour la transformation de l'école s'est affiné avec les années, avec l'appui de la recherche en éducation, au cours de stages, de colloques, de rencontres, et depuis 20 ans avec son université d'automne UDA.

Mais pour le Ministre BLANQUER la prescription est le mot d'ordre, et ce par deux types d'outils : les évaluations nationales d'une part, et les guides et vademecums d'autre part. A la différence des documents d'accompagnement des programmes précédents, les auteurs de ces guides sont anonymes et les guides donnent non pas à réfléchir sur sa pratique de classe mais indiquent « la bonne pratique ».

Le Ministre veut imposer les « fondamentaux » par ces « protocoles » dits « de référence ».

**Pourtant les seuls textes officiels qui s'imposent à tou·tes sont les programmes !**

Le Ministre cherche à dessaisir les enseignants de leur métier qui consiste pourtant à construire les situations d'apprentissage les mieux adaptées à leur contexte de classe pour enseigner les programmes.

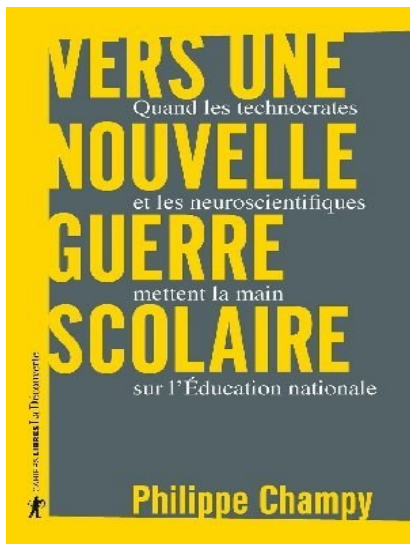
Depuis 25 ans, la FSU-SNUipp considère que c'est à nous - professionnels de l'Éducation - d'être « MAITRES DE NOTRE PROFESSION ».

Nous nous opposons à toutes les démarches infantilisantes et dévalorisantes : notre métier s'apprend et a besoin de la recherche pour répondre aux enjeux qui se posent au quotidien dans nos classes.

Afin de maintenir notre professionnalité et la renforcer, nous vous invitons à cette nouvelle réunion-débat sur la question centrale des enjeux que l'École Maternelle avec **Christophe Joigneaux le samedi 4 décembre matin.**

**UNE OFFENSIVE PROFESSIONNELLE :  
« MAITRES DE NOTRE PROFESSION ! »**





# MAITRES DE NOTRE PROFESSION

## « LIBERTE PEDAGOGIQUE, J'ECRIS TON NOM ! »

Sa conférence se fera en deux temps : tout d'abord, il analysera la place qu'occupent le numérique et les neurosciences dans la stratégie des réformes en cours à l'éducation nationale. Soumis aux pressions d'instructions de plus en plus tatillonnes, d'une évangélisation neuroscientifique et d'outils numériques qui visent à encadrer et recadrer les pratiques sur le terrain, il montrera que ce qui est en ligne de mire c'est bien le métier et le pouvoir d'agir des professeurs.

Ensuite, il analysera en quoi les prises de pouvoir au sommet de l'Etat, dans une logique néo-libérale, mettent en cause la liberté pédagogique bien comprises des enseignants, au fondement de l'école républicaine depuis plus d'un siècle. Il détaillera le système vertical mis en place par le ministre Blanquer et sa vision pédagogique pour « reformater » les enseignants et pousser plus loin la fracturation de l'école publique. D'après lui, nous vivons une nouvelle guerre scolaire qui ne dit pas son nom, menée au nom de la « confiance », dont l'enjeu, du côté des enseignants, est la défense de leur professionnalité et leur engagement en faveur d'une démocratisation plus poussée du système scolaire.

### Publications récentes

- Vers une nouvelle guerre scolaire : quand les technocrates et les neuroscientifiques mettent la main sur l'Education nationale*, La Découverte, 2019, 319 p. Disponible aussi sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info).
- « Jean-Michel Blanquer en président de l'Education nationale », *AOC*, 23 septembre 2019. Repris dans *Attention école !*, AOC Cahier #2, La Découverte, 2020, p. 173-179.
- « Interview : Les beaux discours de Blanquer sur la confiance ne réussiront pas à masquer cette guerre qui ne dit pas son nom contre les professeurs », *Diacritik*, 13 novembre 2019.
- « La liberté pédagogique des enseignants est-elle nocive pour l'école ? », *Le Monde de l'éducation*, 11 février 2020.
- « En éducation, peut-on parler de "sociomythes", comme on parle de "neuromythes" », *Le Monde de l'éducation*, 10 mars 2020.
- « Irremplaçables durant le confinement, les enseignants vont-ils être incités à inventer l'école post-pandémie ? », *Le Monde de l'éducation*, 5 mai 2020.
- « Entre Gafam et mythologie révolutionnaire, le numérique éducatif peut-il tenir ses promesses pour l'école ? », *Le Monde de l'éducation*, 10 novembre 2020.
- « Grenelle de l'éducation : Faire le bilan des promesses non tenues de la massification », *Le Monde de l'éducation*, 5 janvier 2021.
- « Grenelle de l'éducation – le clap de fin de Jean-Michel Blanquer 1/2 », *AOC*, 29 mars 2021.
- « Externaliser le pilotage pédagogique – le clap de fin de Jean-Michel Blanquer 2/2 », *AOC*, 30 mars 2021.
- « Jean-Michel Blanquer et l'instrumentalisation politique des neurosciences cognitives », *Raison présente*, « Crise et expertise », n° 217, p. 37-46.

### Blogs

<https://blogs.mediapart.fr/philippe-champy/blog>







## COMMENT PARTICIPER A NOS REUNIONS ET A CELLE DU 4 DEC

**Les réunions sont un droit pour tout salarié ( y compris les PES)** et restent un moment privilégié pour s'informer et échanger. Elles sont ouvertes à tous, syndiqué.es ou non syndiqué.es .

Chaque enseignant.e du premier degré a le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 9 heures en tout par année scolaire).

- Une des trois pourra se tenir **sur le temps de présence devant élèves**. Sur le temps élèves, il peut vous y être opposé "des nécessités de service". Contactez-nous dans ce cas-là.
- Pour les RIS effectuées hors temps de présence des élèves, **la circulaire de 2014 indique que ce temps peut être récupéré sur les 108 h ( hors APC).**

**Les RIS peuvent donc être récupérées sur les 108 heures ( animations pédagogiques, hors APC).**

C'est bien entendu le/la collègue qui décide sur quoi il veut les récupérer.

Si vous souhaitez y participer ( liste des RIS et des stages organisés par le SNUipp-FSU 37) :

- vous déduirez ces heures de RIS des 18 heures réglementaires d'animation pédagogique (m@gistère compris), ou des 108h (sauf APC).

On peut déduire une RIS d'une animation pédagogique **même si elles n'ont pas lieu en même temps**.

**Il n'y a réglementairement pas de distinction entre animations pédagogiques "obligatoires" ou "optionnelles"**.

3h peuvent être prises sur le temps devant élève (RIS le mercredi matin par exemple) : dans ce cas, vous devrez informer les parents d'élèves suffisamment à l'avance de votre absence ce jour-là.

Dans un cas comme dans l'autre, vous devez prévenir votre IEN de votre participation à une RIS 48h à l'avance.

Si vous travaillez à **temps partiel**, vous avez aussi droit à 9h de réunion d'information syndicale.

**L'IEN n'a aucun pouvoir sur votre choix.**

Si vous rencontrez un problème, contactez-nous immédiatement !

Vous trouverez des modèles de lettres sur notre site pour l'IEN de circonscription.

**Extrait des textes réglementaires :**

Circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 "Dans le cadre de la réorganisation des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, [...] les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement"

**TOUS LES ANS PRES DE 700 COLLEGUES PARTICIPENT A NOS REUNIONS :**  
 > AVEC INTERVENANTS  
 > SUR L'ACTUALITE  
 > SUR LE MOUVEMENT, LES PROMOTIONS, LES PERMUTATIONS...

**POUR LA REUNION-DEBAT DU 4 DEC 2021**

**INSCRIPTION A FAIRE SUR NOTRE SITE INTERNET**

